

DÉLIBÉRATION du conseil d'administration de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 14 avril 2025

Délibération n° 2025 – 14/04/2025 – 1

Verbatim du conseil d'administration du 4 mars 2025

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts,
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe

Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 38 Quorum : 19 Membres présents : 22 Membres représentés : 6 Total : 28	Refus de vote : 1 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 4 mars 2025.**

Dijon, le 15 avril 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 4 mars 2025

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement

Verbatim du conseil d'administration de l'Université Bourgogne Europe
Séance du 4 mars 2025

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Patrick CHARLOT,
Monsieur Bruno DOMENICHINI,
Monsieur Luc IMHOFF,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Madame Emmanuelle PUCÉAT (procuration à Monsieur Stéphane TIZIO),
Monsieur Vincent THOMAS,
Monsieur Stéphane TIZIO.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Paul ALIBERT (procuration à Monsieur Bruno DOMENICHINI),
Monsieur Laurent BRACHAIS,
Monsieur Carlos CASTILLO (procuration à Monsieur Guy-Daniel LIGAN),
Madame Peggy CÉNAC-GUESDON,
Monsieur François JARRIGE (procuration à Madame Peggy CÉNAC-GUESDON),
Madame Elsa LANG RIPERT,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur Éric DAUBIGNEY (procuration à Madame Nathalie THOMAS),
Madame Michaële HERBST (procuration à Monsieur Cédric CLERC),
Madame Virginie KILANI (procuration à Madame Peggy CÉNAC-GUESDON),
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Monsieur Oumar SOW,
Madame Nathalie THOMAS.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Monsieur Jean FEVRE,
Madame Lia GODINHO,
Monsieur Aina NICOLLE,
Monsieur Maxence ROULLIAT (procuration à Madame Elsa LANG RIPERT),
Monsieur Antoine SABATIER,
Madame Lune STECZYCKI.

Membre absent

Monsieur Jurgens TYLL.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Laurence ATTUEL-MENDES, BSB Dijon-Bourgogne (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Monsieur Lionel PASCINTO, CHU Dijon-Bourgogne.

Membre excusé

Monsieur Denis HAMEAU, Dijon métropole.

Membres absents

Madame Anne-Léonore DARDENNE, École supérieure de musique Bourgogne-Franche-Comté (ESM),
Madame Edwige HELMER-LAURENT, CNRS,
Madame Laetitia MARTINEZ, Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Olivier BRAUN, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Murielle PIERRE, Directrice général des services adjointe.

Invités

Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'Université Bourgogne Europe,

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles : Messieurs Ameur Aïchi, Jean-Marc Bourgeon, Madame Annie Favier.

Ordre du jour

I - Élection des personnalités extérieures de l'Université Bourgogne Europe

VERBATIM
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe
Séance du 4 mars 2025

La séance est ouverte à 9h30
sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université Bourgogne Europe

-:~::~:~::~:~::~-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous. J'ai le plaisir d'accueillir, suite aux élections des 18 et 19 janvier derniers, les élus que vous êtes et je vous présente toutes mes félicitations collectives si ça n'a pas été fait à titre individuel.

Nous devons ensemble désigner des personnalités extérieures. S'agissant des personnalités extérieures, les statuts prévoient que parmi les personnalités extérieures, elles sont au nombre de dix, six sont désignées par des entités extérieures à l'université qui sont le conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, Dijon métropole, les ONR -CNRS, INRAE, INSERM et CEA-, le CHU, un représentant des établissements-composantes de l'Université Bourgogne Europe et un représentant des établissements associés de l'Université Bourgogne Europe.

Ces personnalités sont désignées et il nous faut aujourd'hui élire quatre personnalités extérieures, une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise, un représentant des organisations représentatives des salariés, un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés et un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire. Donc quatre catégories différentes pour lesquelles nous avons reçu des candidatures qui vous ont été communiquées. Je ne les présenterai pas individuellement, si vous avez des questions on pourra en parler, il n'y a pas de difficulté par rapport au débat, c'est simplement pour éviter de prendre du temps alors que vous avez eu les documents auparavant donc vous avez pu les travailler. Une donnée est importante, sur l'ensemble de ces dix personnalités extérieures, il est nécessaire de respecter la parité. Il faut donc que, au total, sur ce collège des personnalités extérieures figurent cinq femmes et cinq hommes. Or, il apparaît que sur les six représentants d'institutions extérieures à l'Université Bourgogne Europe, nous avons quatre femmes désignées pour deux hommes. Je vais vous les citer.

La représentante de la région Bourgogne-Franche-Comté est Laëtitia Martinez ou Francine Chopard, la décision est à venir, elle sera désignée le 21 mars par le conseil régional, mais ça sera l'une ou l'autre.

Le représentant de Dijon métropole est Denis Hameau ou Philippe Lemanceau donc deux hommes.

La représentante désignée par et parmi les ONR, les organismes nationaux de recherche est madame Edwige Helmer-Laurent, du CNRS.

En ce qui concerne le représentant des établissements publics de santé, c'est le directeur général du CHU, Freddy Serveaux et Lionel Pascinto en tant que suppléant.

Pour les représentants des établissements-composantes, il s'agit, au titre de l'École supérieure de musique de Bourgogne-Franche-Comté, d'Anne-Léonore Dardenne à laquelle succèdera Charline Vigneron qui a été recrutée comme nouvelle directrice de l'École supérieure de musique mais qui n'est pas encore en fonction, donc là aussi, c'est une femme.

Enfin, en ce qui concerne la représentante des établissements associés, il s'agit de Laurence Attuel-Mendes de BSB, comme titulaire et Laurence Mangenot comme suppléante, au titre de l'ESTP.

Donc Laëtitia Martinez, Edwige Helmer-Laurent, Anne-Léonore Dardenne et Charline Vigneron, Laurence Attuel-Mendes, ça fait bien quatre femmes et Freddy Serveaux et Denis Hameau, deux hommes si bien que ça nous permet de vérifier qu'il y a un déséquilibre en faveur des femmes.

Cela signifie que pour les personnalités extérieures que nous devons élire, nous devons désigner, pour respecter la parité, trois hommes et une femme. Il se trouve que dans les candidatures que nous avons

reçues pour chacune des catégories, pour les deux premières, c'est-à-dire une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise et un représentant des organisations représentatives des salariés, nous n'avons reçu que des candidatures masculines. Cela signifie que, nécessairement, ce sera un homme pour chacune de ces deux premières catégories. Pour les deux autres catégories, un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés et un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire, nous avons reçu des candidatures féminines et masculines. Mais, dès lors que aura été désignée une femme dans l'avant-dernière catégorie, il n'y aura pas d'autre choix que de désigner un homme dans la dernière catégorie, ou vice versa, si c'est un homme dans l'avant-dernière catégorie, il faudra que ce soit une femme dans la dernière catégorie.

J'espère avoir été clair mais si vous avez des questions, n'hésitez pas. Tout cela est très technique, ça n'a absolument rien de politique.

Ce que je vous propose de faire, c'est de passer au vote sur les deux premières catégories où nous n'avons que des hommes comme candidats et ensuite de passer à la troisième. Si le vote choisit une femme, on éliminera les candidatures féminines sur la dernière catégorie, inversement, si un homme est choisi au titre de l'avant-dernière catégorie, le choix se fera entre les deux femmes.

Antoine ?

M. Sabatier.- Vous avez dit qu'il n'y a que des hommes dans la première catégorie mais il y a Judith Cartron ?

Le Président.- C'est une bonne remarque. En fait les candidatures qui vous ont été communiquées sont toutes celles qui ont été reçues par le PAJI. Mais certaines d'entre elles sont irrecevables. Celle de Judith Cartron est irrecevable. Je ne vais pas revenir sur les motifs de l'irrecevabilité, pour certaines, c'est tardif, c'est-à-dire reçues après le délai, d'autres n'ont pas démontré qu'ils ou elles réunissaient les conditions nécessaires pour candidater dans telle ou telle catégorie et si vous avez des questions sur les candidatures qui ont été déclarées irrecevables, vous pouvez les poser directement au PAJI parce que c'est purement technique et pas politique.

Donc, sur les candidatures qui ont été jugées recevables par le PAJI, au titre de la première catégorie il y a Jean-Marc Ziel et Jean-Michel Lefaire ; au titre de la deuxième catégorie, représentant des organisations représentatives des salariés, Arnaud Deroussiaux et Yann Rousset ; au titre du représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés, Jean-Marc Ziel à nouveau et Xavière Castano ; au titre du représentant d'un établissement d'enseignement secondaire, nous avons eu quatre candidatures, Amélie Boirot, Brice Léthier, Yann Rousset qui est candidat également dans la deuxième catégorie et Bénédicte Henriot, donc deux hommes et deux femmes. C'est pour ça que je vous disais que, si au titre de la troisième catégorie on élit une femme, au titre de la dernière catégorie il faudra choisir un homme et inversement si on élit un homme dans la troisième catégorie, il faudra choisir une femme dans la dernière catégorie, pour respecter la parité de cinq femmes et cinq hommes dans ce collège des personnalités extérieures.

Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai une question sur la procédure. Si j'ai bien compris on vote d'abord 1 et 2 et c'est le résultat de la catégorie 3 qui donnerait le genre de la personne à sélectionner pour la catégorie 4 ?

Le Président.- Ou vice versa.

Mme Cénac-Guesdon.- Je ne sais pas si ça a un impact de faire dans un sens ou dans l'autre mais en tout cas, ça se discute pour moi.

Le Président.- Si quelqu'un a une autre proposition à faire ?

M. Imhoff.- On ne peut pas le faire en même temps ? Il faut mettre une femme dans un, un homme dans l'autre ou vice versa.

Le Président.- Mais si à la fin, on a deux femmes ou deux hommes qui sont élus, ça posera problème, à un moment il faut faire un choix.

Mme Cénac-Guesdon.- On vote sur la liste, ce qui est sorti des 1 et 2, et sur 3 et 4 on fait plusieurs listes avec des panachages hommes-femmes.

M. Brachais.- Si tout le monde joue le jeu de mettre un homme ou une femme dans une catégorie et dans l'autre, normalement on doit s'y retrouver à la fin.

Le Président.- Ça signifie qu'il faut faire combien de listes ? Il y a quatre candidats dans la dernière catégorie et deux candidats dans la troisième catégorie, donc si je fais autant de listes qu'il y a de combinaisons, ça fait quatre listes. Si je prends un homme, par exemple Jean-Marc Ziel dans la troisième catégorie, et Amélie Boirot, c'est une première combinaison possible, un homme et une femme. Deuxième liste, Jean-Marc Ziel avec Bénédicte Henriot, je ne peux pas faire Jean-Marc Ziel avec Brice Léthier, par exemple, ça fait deux hommes et pareil avec Yann Rousset. Ensuite, Xavière Castano avec Brice Léthier, ça marche, avec Yann Rousset, ça marche donc ça fait quatre listes.

M. Bourgeon.- Si on fait les votes sans dépouiller, c'est-à-dire on vote 3 et 4, mais on dépouille les deux en même temps.

Le Président.- On va voter simultanément pour la troisième et la quatrième catégorie et on verra si le vote permet de faire émerger un homme et une femme dans l'une et l'autre des catégories ce qui permettrait d'avoir la parité.

On va faire 1 d'abord, 2 après et ensuite on procédera comme ça pour la troisième et la quatrième catégorie si vous le voulez bien.

Le vote consiste à écrire le nom du candidat ou de la candidate choisi(e) sur le bulletin ou ne rien écrire en cas d'abstention, la majorité requise est la majorité simple.

Pour la première catégorie, la catégorie de la personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise, nous avons reçu les candidatures de :

- Jean-Marc Ziel,
- Jean-Michel Lefaure.

Je vous demande de choisir l'un ou l'autre ou de vous abstenir.

Catégorie 1 : Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise

Membres présents : 20

Membres représentés : 9

Total : 29

- Jean-Marc Ziel : 1 voix
- Jean-Michel Lefaure : 24 voix
- Bulletins blancs : 4

Le Président.- Monsieur Lefaure est élu

Pour la deuxième catégorie, le représentant des organisations représentatives des salariés, nous avons reçu deux candidatures :

- Arnaud Deroussiaux,
- Yann Rousset.

Catégorie 2 : Représentant des organisations représentatives des salariés

Membres présents : 20

Membres représentés : 9

Total : 29

- Arnaud Deroussiaux : 18 voix
- Yann Rousset : 6 voix
- Bulletins blancs : 5

Le Président.- Le représentant des organisations représentatives des salariés est Monsieur Deroussiaux.

Pour la troisième catégorie et la quatrième catégorie, je vous propose de remplir deux bulletins.

On fait un premier tour pour la troisième catégorie : représentant d'une entreprise employant moins de 500 salariés, deux candidatures :

- Jean-Marc Ziel,
- Xavière Castano.

Pour la quatrième catégorie, une personne représentant un établissement d'enseignement secondaire, nous avons quatre candidatures :

- Amélie Boirot,
- Brice Léthier,
- Yann Rousset,
- Bénédicte Henriot.

M. Bourgeon.- On commence par le dépouillement de la catégorie 3.

Catégorie 3 : Représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés

Membres présents : 20
Membres représentés : 9
Total : 29

- Xavière Castano : 19 voix
- Jean-Marc Ziel : 5 voix
- Bulletins blancs : 5.

Le Président.- On va passer au dépouillement de la quatrième catégorie, si un homme est élu, la question sera réglée sinon on procédera par listes.

Catégorie 4 : Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire

Membres présents : 20
Membres représentés : 9
Total : 29

- Amélie Boirot : 0 voix
- Brice Léthier : 18 voix
- Yann Rousset : 2 voix
- Bénédicte Henriot : 9 voix

Le Président. - Ça nous permet d'avoir une femme dans la troisième catégorie, un homme dans la dernière catégorie, les deux obtiennent la majorité absolue. Nous avons notre collège des personnalités extérieures complet, je rappelle le résultat complet :

Catégorie 1 : Jean-Michel Lefaure
Catégorie 2 : Arnaud Deroussiaux
Catégorie 3 : Xavière Castano
Catégorie 4 : Brice Léthier.

L'ordre du jour de ce conseil d'administration est clos, y a-t-il des remarques, des questions ?
Il me reste à vous donner rendez-vous le 13 mars prochain pour l'élection du ou de la présidente de l'Université Bourgogne Europe.
Merci de votre présence et à très bientôt. Au revoir.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h20)

-:~::~:~::~:~::~:~::~:-

Le Président

Vincent THOMAS